

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 8 juillet 2011, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h 02 par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h 02. Trois membres sont présents. Monsieur Charles Méthé et Madame Louise Newbury sont absents.

3. Adoption de l'ordre du jour

- 11.07.08.01** **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante : 10.3 Achat de pierre d'empierrement ; 10.4 Désignation d'une personne responsable en vertu de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ; 12.5.1 Demande d'aide financière pour la réalisation des activités de la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 mai 2011

- 11.07.08.02** **Monsieur Francis Michaud propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 3 juin 2011 avec modifications.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

Les demandes de financement auprès du TECQ, du PIQM et du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont toutes été déposées le 23 juin dernier.

La vérification du service Internet chez Madame Colette Caron n'a pu être faite. Un moment satisfaisant pour la cliente, les techniciens et le directeur général n'a pu être trouvé.

Il y a eu trois livraisons de gravier sur 10 jusqu'à maintenant. Les sept autres sont établis pour septembre.

La reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été déposée et nous avons reçu la première tranche de la subvention de 2011.

6. Rapport du Maire

Monsieur le Maire a participé à une rencontre avec le Comité Santé au bureau du Ministre de la Santé et des Services sociaux à Québec sur le dossier de desserte à marée basse à laquelle participait aussi Monsieur Jean D'Amour. La démarche vise à faire reconnaître que l'Île Verte est un site isolé comme la basse côte-nord et que des budgets soient prévus pour assurer les transferts médicaux d'urgence. Monsieur D'Amour a signifié qu'il rencontrera

monsieur George Farrah, président et directeur général de la Société des Traversiers du Québec (STQ) sur la question de la desserte à marée basse. Suite à cette rencontre, le Comité de Santé a organisé une réunion à laquelle a participé Monsieur Delage et Monsieur André-Pierre Contandriopoulos qui avait aussi participé à la rencontre de Québec. Lors de cette réunion, il a été convenu que Monsieur Delage entre en communication avec les maires des municipalités touchées par le transfert des responsabilités du Ministère des Transports du Québec (MTQ) vers la STQ afin de connaître l'état de leurs relations avec la STQ.

Monsieur Delage a discuté avec Monsieur D'Amour de la demande de financement déposée par la Municipalité auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du programme PIQM. Monsieur D'Amour a signalé que tous les projets ont été octroyés cette année.

Pour la Sûreté du Québec, Monsieur D'Amour a confirmé l'octroie d'une aide de 5 000 \$ pour l'année 2009-2010 mais qu'il n'y a pas de solutions permanente au problème du coût de la SQ.

7. Période de questions

Trois personnes sont présentes. Deux sujets sont abordés : la pose de l'abat-poussière et le problème des chats errants au bout-d'en-bas.

Arrivée de Monsieur Charles Méthé et Madame Louise Newbury à 20 h 21.

8. Demande de Dérogation mineure de monsieur André Lévesque

8.1 Présentation de la demande

Madame Louise Newbury fait la présentation de la demande de dérogation mineure. La maison est dans la marge de protection riveraine. Pour ce qui est de l'agrandissement, il est dans l'intention du CCU de modifier le règlement et permettre un agrandissement de 80 m².

8.2 Période de question et commentaires

Il n'y a aucune question, ni commentaire de la salle. Un citoyen a fait part par écrit de ses commentaires

8.3 Décision du conseil

11.07.08.03

Considérant la demande de dérogation mineure faite par Monsieur André Lévesque concernant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas qui se situe dans la marge de 50 mètres de la ligne des hautes ;

Considérant que le requérant affirme ne pouvoir se conformer aux dispositions règlementaires existantes parce que le seul agrandissement possible est du côté «ouest» puisque du côté «est» et du côté «nord» l'agrandissement est impossible en raison de la présence de «crans rocheux» ayant une forte dénivellation ;

Considérant que le bâtiment du requérant est situé à proximité de la marge de protection riveraine provinciale ;

Considérant que le requérant fera effectué un plan de localisation par un arpenteur pour établir la distance entre le bâtiment et la rive ;

Considérant qu'il est de l'intention du CCU de modifier le règlement afin de permettre un agrandissement de 80 m² dans ce secteur ;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur André Lévesque pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas conditionnellement à la conformité de l'arpentage établissant que le bâtiment est situé au delà de la marge de protection riveraine provinciale et sous réserve de la conformité à

l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- 11.07.08.04** Considérant la demande de permis déposée par Monsieur André Lévesque pour un agrandissement de 20 pi par 16 pi du bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas ;
Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Monsieur André Lévesque pour un agrandissement de 20 pi par 16 pi du bâtiment principal situé au 416, chemin du Bout-d'en-Bas, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- 11.07.08.05** Considérant le questionnement posé par le règlement sur le lotissement ;
Madame Louise Newbury propose que le conseil mandate le CCU pour étudier la situation amenée par le projet de lotissement de Monsieur Denis Côté.

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires en cours

9.1 Service Internet haute vitesse

Monsieur Delage fait état des échanges qu'il a eu avec Monsieur Karl Deschènes de Mercier électroniques. Le système fonctionne au maximum de ses possibilités. Le céragon fonctionne à 3 Meg plutôt qu'à 10 Meg. Il faudrait installer un «Red Line» pour supplier au manque de l'une ou l'autre des tours. Il faudrait obtenir un financement de d'autres organismes pour payer les modifications au système. Chaque «Red Line» coûte de 10 000 \$ à 15 000 \$. Il en faudrait 3. Monsieur Karl Deschènes fera une proposition de prix pour le système de «Red Line».

9.2 Service de transport collectif terrestre

Aucun rapport.

9.3 Construction d'un pavillon au Site du Phare

Le projet présenté au Projet d'infrastructures Québec Municipalité (PIQM) dans le cadre de la politique Municipalité amie des aînés a été retenu pour analyse. Le ministère nous demande de produire des prévisions budgétaires plus détaillés.

Afin d'établir les besoins auxquels le bâtiment répondra et orienter le devis de construction du bâtiment une rencontre de travail aura lieu le dimanche 10 juillet.

- 11.07.08.06** Considérant les délais pour la réalisation du projet ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité, après estimation du coût du projet, aille en appel d'offres pour la réalisation de la construction d'un pavillon au site du Phare.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Endossement de prêt de la Corporation des Maisons du Phare

- 11.07.08.07** Considérant la résolution numéro 09.05.08.19 par laquelle la Municipalité cautionne un emprunt de la Corporation des Maisons du Phare pour un montant de 18 370 \$ auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray ;

Considérant le renouvellement du terme de cet emprunt par la Corporation des Maisons du Phare ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité cautionne la Corporation des Maisons du Phare pour le renouvellement de l'emprunt qui s'élève à 15 480,34 \$ auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray au taux de 6,95 % et que Denis Cusson, directeur général, soit mandaté pour signer le renouvellement au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10.2 Rénovation du quai d'en haut

11.07.08.08

Attendu que depuis plus d'une décennie, la population demande de remplacer le quai d'en haut par une aire de repos et une rampe d'accès pour petits bateaux ;

Attendu que le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) offre à la Municipalité la possibilité de démolir le quai du bout d'en haut pour le remplacer par une structure répondant au projet de la Municipalité ;

Attendu que le MPO verserait une subvention à la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

Attendu que pour obtenir la subvention du MPO, la municipalité devra acquérir l'immeuble du MPO à un coût nominal ;

Attendu que le MPO a besoin d'un engagement de principe de la Municipalité pour la réalisation de plans et devis et d'études environnementales ;

Attendu le bon potentiel technique pour l'accès au fleuve ;

Monsieur Gilbert Delage propose

QUE le conseil signifie son intérêt pour devenir propriétaire du site du quai d'en haut moyennant le financement des travaux nécessaires à sa réhabilitation pour satisfaire les besoins suivants :

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs veut utiliser le site du quai d'en haut à des fins d'accès public au Saint-Laurent et en faire un élément structurant de l'offre touristique. Il devra répondre aux fonctions suivantes :

- La structure qui remplacera le quai comprendra une section droite, de niveau et l'extrémité du quai et la partie surplombant la descente serviront de structure d'amarrage, pour petites embarcations, à marée haute
- La structure sera jumelée à une rampe d'accès, à l'eau, pour petites embarcations
- La structure pourra aussi servir de belvédère et d'aire de repos
- La structure sera raccourci de façon à le protéger des effets les plus destructeurs des glaces tout en lui conférant un marnage suffisant à marée haute et ce durant quelques heures (longueur de plus ou moins 20 - 25 mètres)
- La structure sera facile d'entretien et durable (au moins 25 ans)

QUE le conseil communique avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) afin d'obtenir un décret d'autorisation et de remplir toutes les modalités administratives.

Adoptée à la majorité

11.07.08.09

Monsieur Francis Michaud propose que le conseil tienne une réunion d'information et de consultation publique sur le projet d'acquisition et d'aménagement du site du quai d'en haut avant le 5 août 2011.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Achat de pierre d'empierrement auprès des Entreprises Camille Dumont

11.07.08.10

Considérant l'offre faite par un entrepreneur pour un surplus de pierre d'empierrement qu'il ne veut pas à avoir à traverser à nouveau ;

Considérant que l'offre est raisonnable ;

Monsieur Francis Michaud propose que la Municipalité achète des Entreprises Camille Dumont un surplus de pierre pour empierrement, soit 10 tonnes, au prix de 50 \$, après évaluation de l'utilisation possible du matériel.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Désignation d'une personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

11.07.08.11 Considérant que le nom de la personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels doit être transmis à la Commission d'accès à l'Information ;

Considérant que le nom de la personne responsable pour la Municipalité auprès de la Commission d'accès à l'information n'a pas été modifié depuis 2002 et qu'il y a lieu de le faire ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil nomme Denis Cusson, directeur général, comme personne responsable et qu'il y ait délégation de responsabilité en sa faveur en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels concernant l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels et Anaïs Giroux-Bertrand comme substitut.

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Jean-Bernard Ouellet et Madame Sonia Levasseur ont signifié leur retrait comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

11.07.08.12 **Madame Louise Newbury propose** qu'un appel de candidatures soit fait pour le remplacement de deux membres démissionnaires : 1 personne domiciliée et 1 personne non-domiciliée.

Adoptée à l'unanimité

11.07.08.13 Avis de motion est donné par **Madame Louise Newbury** qu'à une prochaine session du conseil le Règlement numéro 39 : *Règlement ayant pour objet la formation d'un comité consultatif d'urbanisme* modifié par les règlements numéro 69 et 70 sera modifié afin de revoir les critères pour la composition du comité.

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport.

12.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Concernant la visite de Simon Castonguay et de responsables du CLD, aucun des membres du conseil n'est disponible à la date proposée, le 19 juillet. Il est suggéré que la visite ait lieu dans la 1^{ère} semaine d'août et que deux heures soient prévues pour la rencontre avec les membres du conseil.

12.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

12.3.1 Renouvellement du poste de représentant au conseil d'administration

11.07.08.14 **Monsieur Charles Méthé propose** que la municipalité fasse part au conseil d'administration de la Société Inter-Rives de l'Île Verte de son souhait de siéger sur le conseil d'administration de celle-ci et que la personne déléguée sera Monsieur Gilbert Delage.

Adoptée à l'unanimité

12.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Des membres soulignent des problèmes rencontrés dans la gestion des bâtiments et qu'il faudrait en aviser la corporation.

- 11.07.08.15** **Monsieur Charles Méthé propose** que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de Madame Nicole Picard pour tout le travail réalisé pour les rénovations dans les Maisons du Phare.

Adoptée à l'unanimité

12.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

Les Mardis de la Culture ont commencé. Laurence s'occupe de la mise en place des équipements. La Fête nationale s'est bien déroulée. Deux légendes ont été écrites par des petits enfants de propriétaires à l'Île. L'activité d'écriture devrait être reprise l'an prochain. Des membres du conseil d'administration du Comité se sont questionnées sur la responsabilité du comité et des individus à l'égard du feu de la Saint-Jean.

Le conseil d'administration a comblé tous ses postes avec l'arrivée de Madame Hélène Malenfant comme secrétaire.

Le comité travaille à la préparation de la fête d'automne qui se fera à la Fête du travail avec une formule «spectacle». Le volleyball de plage se tient depuis le 1^{er} juillet à la plage du Phare sur le terrain de Monsieur Jean-François Gravel auprès duquel une demande d'autorisation a été faite.

- 11.07.08.16** **Madame Louise Newbury propose** que la Municipalité accorde à la Corporation de la Culture et des Loisirs un montant de 100 \$ pour la réalisation des activités de la Fête nationale.

Adoptée à l'unanimité

12.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Quelques personnes ont été contactées pour faire partie du comité de suivi de la politique familiale. Le comité sera composé de trois personnes dont l'une issue du groupe des «aînés» et une autre du groupe des «jeunes familles». Madame Astride Brousselle a accepté de faire partie du comité comme étant issue du groupe des «jeunes familles».

- 11.07.08.17** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la Municipalité lance un appel de candidatures pour faire partie du comité de suivi et mentionner qu'il y aura deux ou trois rencontres par année et que le mandat du comité est de faire une recommandation au conseil des priorités annuelles et de faire une évaluation des réalisations.

Adoptée à l'unanimité

13. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des dépenses du mois

- 11.07.08.18** **Monsieur Gilbert Delage propose** l'adoption et les dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 74 400,18 \$.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

15. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

16. Affaires divers

17. Levée de l'assemblée

11.07.08.19 L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 23 h 38.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.